de petit trèfle blanc. Quelque mauvais que soit le terrain, ce trèfle, dont la verdure est celle qui approche le plus de la beauté de celle des graminées, y réussira parfaitement, pourvu qu'on y répande du plâtre en poudre au printemps et à l'automne, et qu'on ait soin de le tondre très fréquemment ou de le faire brouter par de jeunes agneaux, car les moutons ou les chèvres pourraient en déraciner une partie, surtout dans les terrains sablonneux et très légers.

§ V. — Suie.

La suie est un amendement d'autant plus précieux pour le jardinier, qu'elle détruit une grande partie des insectes nuisibles à la végétation. Il ne faut en faire usage qu'à faible dose; le meilleur procédé consiste à la délayer dans l'eau, comme la colombine, pour la répandre sous forme d'arrosage. Dans les années très sèches, où les pucerons se multiplient en nombre prodigieux sur les plantes et les arbustes du parterre, notamment sur les rosiers, la suie délayée dans l'eau suffit pour les en délivrer. Si l'on dispose d'une assez grande quantité de suie, on obtiendra de très bons effets de son mélange à haute dose avec les terres blanches où domine soit la craie, soit l'argile blanchâtre utilisée pour la fabrication de la faïence. La suie est un des amendements les plus efficaces qu'on puisse employer pour améliorer ces terrains; on s'en procure toujours aisément quand on est à proximité d'une ville.

§ VI. — Cendres et charrée.

Toutes les espèces de cendres, quelle qu'en soit l'origine, sont utiles au jardinier; toutes sont susceptibles d'être employées à des doses différentes, dans tous les terrains, quel qu'en soit la nature. C'est ainsi qu'en Belgique, soit pour la grande culture, soit pour le jardinage, on ne laisse pas perdre un atome de cendres de houille; en Hollande, en Bretagne, on tire parti des cendres de tourbe; en Allemagne, en France, on apprécie la vertu fertilisante des cendres des végétaux. Considérées comme amendement, les cendres peuvent se répandre sur toute espèce de terrain, à la dose de 10 à 12 litres par are; la potasse, qu'elles contiennent toujours en grande quantité, active puissamment la végétation, ce qui ne doit pas empêcher de donner au sol la fumure ordinaire dans le jardin potager.

Les cendres sont quelquefois d'un effet trop excitant dans les terrains très chauds; on leur préfère dans ce cas la charrée, ou les cendres ayant servi à couler la lessive, et ne contenant presque plus de parties salines. Aux environs de Paris les jardiniers ont une autre raison pour préférer la charrée aux cendres neuves; les cendres très recherchées pour les buanderies sont achetées à un prix assez élevé par les blanchisseuses qui ne peuvent s'en passer; elles les revendent ensuite à très bas prix à l'état de charrée.

Ces deux amendements conviennent surtout aux plantes qui, comme disent les jardiniers, n'aiment pas le fumier, c'est-à-dire qu'elles ne prospèrent pas dans une terre trop récemment et trop abondamment fumée. Tels sont en particulier les pois de toute espèce et un grand nombre de plantes de parterre; on ne doit cultiver ces plantes que sur un sol resté deux ans au moins sans recevoir de fumier. Le meilleur moyen d'employer les cendres dans ce cas consiste à les déposer dans la terre à petite dose, en même temps que la semence. La charrée doit être employée sèche, bien pulvérisée, en quantité trois ou quatre fois plus grande que les cendres neuves.

§ VII. — Composts.

Ce terme, d'origine anglaise, mais adopté par les agronomes et les jardiniers français, désigne des mélanges de terres, d'engrais et de différentes substances dont la réunion est jugée favorable à telle ou telle espèce de culture spéciale. La chaux, mêlée aux boues provenant du curage des mares et des fossés, forme au bout d'une année de fermentation lente un compost très usité en agriculture, et que le jardinage peut également utiliser. La chaux, mêlée aux végétaux secs ou frais en monceaux arrosés avec une lessive alcaline, donne un compost dont le jardinier peut tirer le plus grand parti, pourvu qu'il lui laisse accomplir le cours entier de sa fermentation : c'est l'engrais Jauffret et celui du général Dubourg. Un mélange de gazons, de terre franche et de chaux, modifié par la fermentation de ses éléments intimement incorporés les uns aux autres, peut servir à défaut de terreau pour couvrir les couches à melons (*voyez* Melons, Culture naturelle). Les composts les plus utiles au jardinier sont la terre à oranger et la terre de bruyère artificielle.

A. *Terre à oranger.* — L'oranger, dans son pays natal, s'accommode de toute sorte de terrains; la chaleur du climat corrige les défauts du sol, et permet à cet arbre de végéter dans une terre qui, sous la température du centre de la France, ne saurait plus lui convenir; on a donc cherché à lui procurer artificiellement un sol à la fois substantiel pour lui offrir une nourriture suffisante, léger, pour livrer un accès facile à la chaleur du soleil, et poreux pour laisser écouler l'eau superflue des arrosages; car l'oranger, plus que tout autre arbre ou arbuste, est sujet à périr par la pourriture quand l'eau séjourne sur ses racines; elle ne doit qu'y passer pour les rafraîchir.

Le compost le plus convenable pour les orangers est formé de cinq parties de terre franche, deux parties de fumiers d'écurie à demi consumé, et trois parties de terreau végétal provenant, soit de feuilles, soit de végétaux frais décomposés à l'aide du jus de fumier ou purin. Si l'on manque de ces éléments, on peut entasser des gazons par lits avec une petite quantité de chaux vive, et employer ce compost au bout